Image not found or type unknown

titulaire de la fonction public territorial

Par **Roan**, le **25/10/2022** à **14:58**

bonjour je suis titulire de la fonction public téritorial (agent technique).depuis 3ans .j ai eu un accident de travail avec la voiture de fonction le 09mai 2022. j ai d apres les scaner et IRM,les cervicales et bas du dos colonne ,en tout 3 débord discales,qui me font souffrir depuis .d apres les docteurs dont un expert aupres des tribunaux d aix en provence je ne peux reprendre mon travail dans l immediat.

Depuis mon employeur reconnait mon accident de travail ,mais il n arrete pas de m envoyer des expertises medicale,malgres les dire et documents medicale que je lui transmet a chaque fois.cela devient presque un acharnement me disant meme qu elle a le droit de reforme .

Ma question ,j ai 61 ans qu eles sont mes droit si réformé .

deplus ma rh n a toujours pas declaré l accident a L assurance (voiture) donc je n ai jamais ete contacter par celle ci.

Par **P.M.**, le **25/10/2022** à **15:07**

Bonjour,

Dans la fonction publique, on parle davantage d'accident de service...

Je vous propose ce dossier...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Territoriale...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés